



Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS			30	30	243
Comprendre les enjeux fondamentaux du système de santé et du droit des personnes	2 UE obligatoires :		21	21	162
	UE 1 :		14	14	98
	2 CM assortis de 2 TD obligatoires				
	● CM Droit de la santé : organisation du système de santé	☒	7	7	33
	● TD Droit de la santé : organisation du système de santé				15
	● CM Droit de la sécurité sociale	☒	7	7	33
	● TD Droit de la sécurité sociale				15
	UE 2 :		7	7	66
	2 CM obligatoires				
	● Droit des régimes matrimoniaux	☒	3,5	3,5	33
	● Droit européen & international des droits de l'Homme	☒	3,5	3,5	33
Mobiliser des compétences spécialisées	Choisir 2 CM entre :		7	7	66
	● Droit des assurances	☐	3,5	3,5	33
	● Droit du service public	☐	3,5	3,5	33
	● Contentieux administratif	☐	3,5	3,5	33
Communiquer dans un contexte international	Choisir 1 TD de langue entre :		2	2	15
	● Anglais	☐	2	2	15
	● Espagnol	☐	2	2	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire



Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS					
Comprendre les enjeux fondamentaux du droit des personnes	2 UE obligatoires :			30	30
				20	20
	2 UE obligatoires :			30	30
				20	20
	2 CM avec TD obligatoires				
	CM Droit de la santé : droit des patients	☐	7	7	33
	TD Droit de la santé : droit des patients	☐			15
	CM Droit des personnes et de leur protection	☐	7	7	33
	TD Droit des personnes et de leur protection	☐			15
	2 UE obligatoires :			30	30
				20	20
Mobiliser des compétences spécialisées	2 CM obligatoires :				
	Droit des successions	☐	3	3	33
	Droit des étrangers	☐	3	3	33
	Choisir 2 CM entre :			8	8
	Droit de la responsabilité administrative	☐	3	3	33
	Grands principes du droit numérique	☐	3	3	33
	Histoire des droits de l'Homme	☐	3	3	33
	Contentieux constitutionnel	☐	3	3	33
	& 1 EC obligatoire				
	Projet encadré	☐	2	2	12
Communiquer dans un contexte international	Choisir 1 TD de langue entre :			2	2
	Anglais juridique	☐	2	2	15
	Espagnol	☐	2	2	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire